

# Portrait 2005-2006

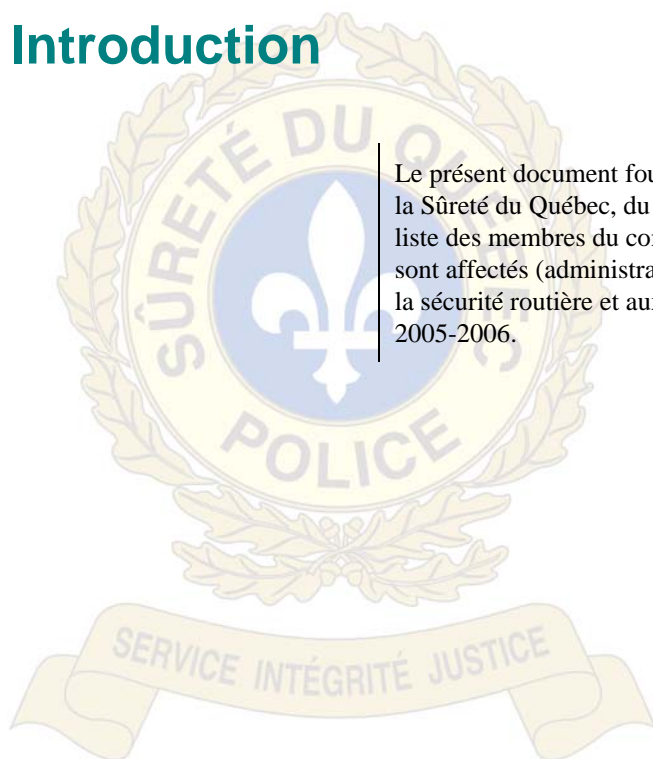
## MRC d'Abitibi

Période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006

Sûreté du Québec



## Introduction



Le présent document fournit certaines informations et données relatives à la couverture, par la Sûreté du Québec, du territoire identifié précédemment. Notamment, on y retrouve la liste des membres du comité de sécurité publique, la ventilation des effectifs de base qui y sont affectés (administratifs et opérationnels), de même que quelques statistiques reliées à la sécurité routière et aux événements criminels qui se sont déroulés au cours de l'année 2005-2006.

## Membres du Comité de sécurité publique (CSP)

Le Comité de sécurité publique a notamment le mandat d'assurer le suivi de l'entente de services et de procéder à l'élaboration des priorités d'action du service de police. Il est composé de représentants issus des conseils municipaux locaux et aussi de la Sûreté du Québec. Voici donc la liste de ces personnes au 31 mars 2006.

**Tableau 1.1**

Nom des membres	Fonction
Monsieur Clément Turgeon (Président)	Maire de la Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville
Monsieur Maurice Godbout	Maire de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire
Monsieur Jean-Yves Gingras	Maire de la Municipalité de Preissac
Monsieur Jacques Riopel	Maire de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery
Monsieur Ulrick Chérubin	Maire de la Ville d'Amos
Monsieur Léandre Paré	Conseiller, Ville d'Amos
Monsieur Héliodore Arsenault	Conseiller, Ville d'Amos
Lieutenant Raymond Doré	Directeur de poste de la MRC d'Abitibi

## Ressources humaines

(policiers et civils au 31 mars 2006)

Voici la répartition des effectifs autorisés par fonction, tant policiers que civils, affectés à la couverture du territoire.

Tableau 2:

Fonction	Nombre
Directeur de poste	1
Adjoint au directeur	1
Superviseurs de relève / Chef d'équipe	5
Patrouilleurs	26
Adjoint aux enquêtes	1
Enquêteurs	4
Agents de liaison	1
Personnel de soutien	4

## Sécurité routière et règlements municipaux

Le tableau suivant regroupe notamment les statistiques relatives à différentes activités sur le réseau routier, les sentiers hors route (motoneige et VTT) et sur les cours d'eau. On y retrouve un bilan des collisions ainsi que le nombre d'interventions effectuées par les policiers (affectés à la couverture du territoire) au cours de l'année 2005-2006.

**Tableau 3.1**

	Année financière		
	2005-2006 <sup>1</sup>	2004-2005	2003-2004
<b>Collisions (Accidents)</b>			
Mortelles	4	10	2
Avec blessés	138	140	151
Avec dommages matériels	603	711	616
<b>Total</b>	<b>745</b>	<b>861</b>	<b>769</b>
<b>Interventions en sécurité routière</b>			
Constats d'infraction provinciaux	840	2893	2672
Constats d'infraction municipaux	359	936	978
Capacités de conduite affaiblies	57	86	98
Autres	100	113	72
<b>Total</b>	<b>1356</b>	<b>4028</b>	<b>3820</b>
<b>Interventions aux règlements municipaux</b>			
Infractions à divers règlements municipaux	220	425	372
<sup>1</sup> Année 2005-2006 : moyens de sensibilisation exercés par les policiers en vue du renouvellement de leur contrat de travail.			

## Nombre d'événements

On retrouve dans le tableau ci-après quelques statistiques concernant des événements de nature criminelle qui ont été couverts par les policiers affectés au territoire.

Tableau 4.

	Année financière		
	2005-2006	2004-2005	2003-2004
<b>Crimes contre la personne</b>			
Infractions entraînant la mort	0	2	0
Agressions sexuelles	19	24	20
Voies de fait	130	131	158
Vols qualifiés	4	7	4
Autres crimes contre la personne	96	119	86
Sous-total	249	283	268
<b>Crimes contre la propriété</b>			
Incendies criminels	2	7	10
Introduction par effraction	128	196	189
Vols simples	218	296	276
Vols de véhicule	42	64	74
Recels	16	5	11
Fraudes	36	41	23
Méfaits	145	134	115
Sous-total	587	743	698
<b>Autres infractions au code criminel</b>	109	110	164
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	66	95	76
<b>Infractions aux autres lois fédérales</b>	0	4	1
<b>Lois provinciales</b>	12	8	7
<b>Circulation</b>	157	199	170
<b>Total</b>	<b>1180</b>	<b>1442</b>	<b>1384</b>